

Annexe 3 bis

Les révisions et les innovations méthodologiques

Cette édition du panorama *Les retraités et les retraites* est la première à utiliser la nouvelle vague de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) portant sur les retraités vivants au 31 décembre 2020. Ceci entraîne une révision des résultats relatifs à cette année. La refonte du modèle Actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités (ANCETRE) implique en outre une révision des résultats de l'année 2021. Enfin, cette édition comprend une modification de la méthodologie des comparaisons intergénérationnelles dans l'EIR. Un jeu de pondérations est désormais appliqué afin que celui-ci soit représentatif de l'ensemble des personnes ayant perçu une retraite, non plus uniquement des retraités vivants à 66 ans. Ceci entraîne une modification des résultats.

Les révisions portant sur l'année 2020

Dans cet ouvrage, les données issues de l'EIR 2020 remplacent les résultats présentés dans les éditions précédentes pour l'année 2020, qui étaient obtenus grâce au modèle ANCETRE. Ainsi, au 31 décembre 2020, le nombre de retraités de droit direct tous régimes a été revu à la baisse, passant de 16,9 millions à 16,7 millions (soit une diminution de 1,4 %). La révision relative aux retraités résidant en France est de moindre importance, la baisse des effectifs étant de 93 000 retraités (soit une diminution de 0,6 %).

Au contraire, la révision du nombre de retraités résidant à l'étranger est particulièrement notable. Elle compte 140 000 personnes en moins par rapport aux estimations obtenues avec le modèle ANCETRE, soit une baisse de 12,6 %. Cette révision importante provient, d'une part, de l'amélioration de la formule de calcul des poids initiaux (avant calage) des personnes nées à l'étranger, qui sont surreprésentées parmi les retraités résidant à l'étranger. Elle est d'autre part imputable au calage sur marge utilisé dans

l'EIR 2020, qui prend désormais en compte le lieu de résidence pour le calcul des retraités du régime général. Ces travaux méthodologiques provoquent également une rupture de série entre l'EIR 2016 et l'EIR 2020 pour ce qui concerne les retraités résidant à l'étranger.

Dans l'EIR et dans le modèle ANCETRE, les effectifs par régime sont calés sur les données de l'enquête annuelle auprès des caisses de retraite (EACR) et ne sont donc pas révisés. En revanche, la part des polypensionnés (i.e. les retraités percevant des pensions de plusieurs régimes de base) est, elle, revue à la hausse (*tableau 1*). C'est particulièrement le cas dans les régimes de la fonction publique (+9 points de pourcentage à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales [CNRACL] et +5 points dans les régimes de la fonction publique d'État [FPE] civils), mais aussi dans les régimes du secteur privé (+2 points à la Caisse nationale d'assurance vieillesse [CNAV]). Ces corrections, mises en œuvre lors de la refonte du modèle ANCETRE, permettent de se rapprocher des statistiques réelles relatives aux polypensionnés (disponibles dans les échanges interrégimes de retraite [EIRR]). La révision à la hausse des effectifs de polypensionnés – donc la diminution du nombre de retraités sans doublon – conduit mécaniquement à réviser à la hausse la pension moyenne tous régimes (*tableau 2*). Ainsi, la pension brute de droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) passe de 1 509 euros à 1 532 euros en 2020 (soit une augmentation de 1,5 %). La révision de la pension totale (de droit direct et de droit dérivé) est du même ordre de grandeur. La pension de droit direct moyenne des primo-liquidants est également revue à la hausse (+1,4 %).

La structure (par sexe et par âge) de la population des retraités ainsi que le nombre de nouveaux retraités en 2020 ne font pas l'objet d'une révision significative. De même, les écarts entre

l'ensemble des retraités selon certaines catégories (âges, montants de pension, effectifs, etc.) ne sont révisés qu'à la marge.

Les révisions provoquées par la prise en compte de l'EIR 2020 concernent la vue d'ensemble, les fiches 1 à 8, 11, 15 à 17, 22 et 27.

Une rupture de série entre 2019 et 2020

Dans cette édition du panorama, les données tous régimes proviennent de deux sources distinctes : les résultats correspondant aux millésimes de EIR

(2004, 2008, 2012, 2016 et 2020) sont calculés à partir de celui-ci, alors que ceux relatifs aux autres années le sont à partir du modèle ANCETRE. Des ruptures de série sont ainsi susceptibles d'apparaître entre les années raccordant les résultats issus d'ANCETRE à ceux obtenus à partir d'un nouvel EIR. Cela a été le cas entre 2011 et 2012, ainsi qu'entre 2015 et 2016. C'est également le cas entre 2019 (résultats obtenus grâce au modèle ANCETRE) et 2020 (résultats issus de l'EIR).

Tableau 1 Part des polypensionnés dans les différentes sources et révisions

	Part des polypensionnés (en %)			
	ANCETRE 2020	EIRR 2020	EIR 2020	Révision (EIR 2020 / ANCETRE 2020)
Ensemble, tous régimes	24	/	26	+2
Retraités dans au moins un régime de base	24	26	26	+2
CNAV	27	29	29	+2
MSA salariés	86	87	87	+1
MSA non-salariés	76	76	76	+0
FPE civils	40	45	45	+5
CNRACL	64	73	73	+9
Régimes spéciaux	58	63	62	+4
Professions libérales	90	90	92	+0

ANCETRE : actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités ; EIR : échantillon interrégimes de retraités ; EIRR : échanges interrégimes de retraite.

Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit direct au cours de l'année 2020, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, EIRR, modèle ANCETRE.

Tableau 2 Révisions des principaux indicateurs pour 2020 et 2021

	ANCETRE 2020	EIR 2020	Révision pour 2020 (en %)	ANCETRE 2021 (s'appuyant sur l'EIR 2016)	ANCETRE 2021 (s'appuyant sur l'EIR 2020)	Révision pour 2021 (en %)
Effectifs de pensionnés tous régimes (en milliers), dont :	16 907	16 674	-1,4	16 997	16 801	-1,2
pensionnés résidant en France (en milliers)	15 799	15 706	-0,6	15 962	15 869	-0,6
Pension de droit direct moyenne tous régimes (y compris éventuelle majoration pour 3 enfants ou plus) des retraités résidant en France (en euros courants)	1 509	1 532	+1,5	1 531	1 543	+0,8

ANCETRE : actualisation annuelle par calage pour l'estimation tous régimes des effectifs de retraités ; EIR : échantillon interrégimes de retraités ; EIRR : échanges interrégimes de retraite.

Champ > Retraités ayant perçu une pension de droit direct au cours de l'année n, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.

Sources > DREES, EIR, modèle ANCETRE.

Le modèle ANCETRE qui s'appuie sur l'EIR 2016 a eu tendance, entre 2017 et 2019, à sous-estimer de façon cumulative la part des polypensionnés. Ceci a provoqué une surestimation des effectifs de retraités tous régimes et une sous-estimation des pensions moyennes tous régimes pour les années 2018 et 2019. En effet, une part plus faible de polypensionnés associée à un nombre de retraités par régime inchangé entraîne un plus grand effectif de retraités tous régimes. La mise à disposition des données portant sur 2020 à partir de l'EIR 2020, qui permet de se recalculer directement le « bon » nombre de retraités, introduit donc une rupture pour ce qui concerne à la fois les effectifs totaux et les montants des pensions. Les évolutions annuelles entre 2016 et 2019 sont donc à prendre avec précaution car affectées d'une certaine imprécision inhérente au modèle ANCETRE, mais l'évolution entre 2016 et 2020 est fiable.

La rupture de série entre 2019 et 2020 est visible dans les fiches 1, 4, 5 et 7.

Des révisions pour l'année 2021

L'EIR étant la source du modèle ANCETRE, l'arrivée d'un nouveau millésime a été l'occasion de refondre et d'améliorer ce dernier, tant dans sa structure que dans son langage de programmation. Cela a entraîné des ajustements méthodologiques. Par ailleurs, l'utilisation de l'EIR 2020 (non plus l'EIR 2016) comme source pour l'estimation des indicateurs relatifs à l'année 2021 entraîne une révision des résultats.

Les révisions pour 2021 s'avèrent comparables en niveau à celles observées pour 2020. Les effectifs de retraités sont rabaissés d'environ 200 000, et d'environ 100 000 pour ce qui est des seuls retraités résidant en France. La pension de droit direct (y compris éventuelle majoration pour trois enfants ou plus) est, elle, revue à la

hausse d'environ 12 euros brut par mois, soit une augmentation de 0,8 %.

Les révisions dues à la refonte du modèle ANCETRE concernent la vue d'ensemble, les fiches 1 à 8, 11, 15 à 17, 22 et 27.

Des pondérations rendant les résultats représentatifs de l'ensemble des personnes ayant perçu une pension de retraite

Dans les précédentes éditions de ce panorama, les comparaisons intergénérationnelles s'appuyant sur l'EIR étaient réalisées à l'aide de pondérations tenant compte de la mortalité différentielle¹. En effet, l'espérance de vie dépendant de caractéristiques socio-démographiques, les retraités d'une génération donnée vivant au 31 décembre 2020 ne sont pas forcément représentatifs de l'ensemble des personnes ayant été retraitées au sein de cette génération. Ce biais se creuse d'autant plus que l'on considère des générations anciennes. En particulier, le fait d'avoir touché une pension d'invalidité avant le départ à la retraite peut être corrélé à une importante différence d'espérance de vie.

Dans les éditions précédentes de ce panorama, les retraités présents dans l'EIR étaient rendus représentatifs de l'ensemble des retraités de leur génération vivant à 66 ans (soit une année où la quasi-totalité de la génération était partie à la retraite). Dans cet ouvrage, un nouveau jeu de poids est utilisé pour les comparaisons intergénérationnelles. Celui-ci vise à disposer d'un échantillon représentatif de l'ensemble des personnes ayant perçu une pension de retraite au sein de chaque génération. En particulier, cette méthodologie donne la possibilité de représenter les personnes ayant liquidé une pension de retraite et décédées avant l'âge de 66 ans. Cela permet aussi de mieux représenter

¹ Afin de rendre comparables les caractéristiques des diverses générations (bien qu'elles ne soient pas observées au même âge) dans l'échantillon interrégimes de retraités (EIR), les résultats sont corrigés de la mortalité différentielle. La mortalité, et donc l'espérance de vie, dépend en effet des caractéristiques des retraités. Par exemple, les retraités dont les pensions sont les plus élevées vivent en moyenne plus longtemps. Les retraités dont les caractéristiques sont associées aux probabilités de décès les plus élevées entre l'âge de liquidation de leurs droits et l'âge atteint dans l'EIR sont donc surpondérés. Sans cette correction, les retraités des générations les plus anciennes encore vivants au 31 décembre 2020 ne seraient pas représentatifs de l'ensemble des retraités de ces générations.

les liquidations tardives (postérieures aux 66 ans des individus).

Ce choix méthodologique, qui prend mieux en compte la diversité des situations des retraités, entraîne une révision substantielle des résultats portant sur les générations anciennes (générations nées en 1940 ou avant). Cela affecte à la fois les montants des pensions de ces générations, l'âge moyen de leur départ à la retraite

(revu à la baisse pour ce qui concerne les générations les plus anciennes), les conditions de leur départ (représentation plus importante des départs au titre de l'invalidité) ainsi que les proportions, parmi elles, de retraités ayant validé une carrière complète au sens du coefficient de proratisation à 100 % (tableau 3).

Ce changement méthodologique concerne la vue d'ensemble et les fiches 1, 6, 8, 11 et 15 à 17. ■

Tableau 3 Principales révisions provenant du changement de méthode de prise en compte de la mortalité différentielle

	Génération 1930		Génération 1940		Génération 1950	
	Panorama 2023	Panorama 2024	Panorama 2023	Panorama 2024	Panorama 2023	Panorama 2024
Montant brut mensuel moyen de la pension de droit direct, y compris majoration pour trois enfants ou plus (en euros de 2020)	1 195	1 194	1 398	1 382	1 552	1 502
Durée validée en proportion de la durée de vie totale (en %)	42	43	43	43	46	46
Proportion de carrières complètes (tous régimes) au sens du coefficient de proratisation (en %)	50	56	56	58	61	61
Âge de départ à la retraite moyen (en année)	61,3	60,9	61,2	60,9	60,4	60,5
Part des départs pour invalidité ou inaptitude (en %)	17	22	15	17	15	15

Champ > Retraités résidant en France ou à l'étranger, bénéficiaires d'au moins une pension de droit direct, vivants au 31 décembre de 2016 (pour le panorama 2023) ou 2020 (pour le panorama 2024), pondérés pour être représentatifs des retraités de la génération en vie à 67 ans (pour le panorama 2023) ou de l'ensemble des retraités de la génération (pour le panorama 2024).

Sources > DREES, EIR 2016 et EIR 2020.